



COMMUNE D'AZÉ

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2018.05.CV.45

Objet : Alternat manuel et stationnement interdit pendant les travaux de branchement gaz, rue de la Roberderie

Le maire de la commune d'Azé,

VU les articles 25 et 46 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1 à L 2212-5, et L 2213-1 à L2213-6 ;

VU le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 modifié, relatif à la police de la circulation routière, notamment ses articles R44, R53-2 et R225 ;

VU l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à l'approbation de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – huitième partie – signalisation temporaire ;

VU la demande de l'entreprise CEGELEC pour des travaux de branchement gaz, rue de la Roberderie à compter du 28/05/2018 pendant 19 jours calendaires ;

CONSIDÉRANT que la sécurité publique nécessite une réglementation de la circulation routière et du stationnement ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pendant les travaux de branchement gaz réalisés par l'entreprise CEGELEC, la circulation se fera par alternat manuel par panneaux B15 – C18 et le stationnement sera interdit ponctuellement à compter du 28/05/2018 pendant 19 jours calendaires.

Article 2 : L'entreprise CEGELEC est chargée de poser la signalisation appropriée pour la mise en place de l'alternat manuel, de l'interdiction de stationner et de l'information aux riverains.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise CEGELEC.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de Château-Gontier,
 - M. le Commandant de Gendarmerie de Château-Gontier,
 - M. le directeur départementale de la sécurité publique de la Mayenne,
 - M. le responsable du SMUR, Centre Hospitalier du Haut Anjou à Château-Gontier,
 - M. le responsable du Centre de Secours à Château-Gontier,
 - M. le responsable des services municipaux de la commune d'Azé.
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AZÉ, le 14/05/2018

Le maire,

